

Le PLFSS 2025 en débat au Parlement

Category: Actualité politique

écrit par jmfouquer | 29 novembre 2024

Jusqu'au 4 décembre, le Projet de Loi pour le Financement de la Sécurité Sociale est débattu au Parlement. Au-delà des économies sur la santé, il s'agit de transférer le financement de la Sécu vers le marché. La mobilisation des organisations syndicales et de toutes les composantes du NFP est vitale.

Le Projet de Loi pour le Financement de la Protection sociale (PLFSS) est en discussion au Parlement

Par **Pierre Cours-Salies**. Le 29 novembre 2024.

Pour être réalistes, nous savons que les mobilisations massives pour la santé ne sont pas immédiates alors que le mécontentement dans la population est un des plus élevés. Les prises de position existent de longue date. Voir ainsi : « [Campagne sur le service public de la santé : dénoncer, expliquer, proposer](#) ».

Une explication : les personnels salariés de la santé sont extrêmement peu nombreux et épuisés. C'est tout particulièrement le cas des femmes qui ont aussi à charge famille et enfants. Avec les usager·ères, cela amène des mobilisations locales importantes quand « une goutte d'eau fait déborder une colère... »

Nous nous soucions, avec les articles publiés sur notre site, que les exigences de santé soient portées massivement, en vue d'une mobilisation montante pour la défense des services publics et plus de justice sociale.

Pour annoncer la discussion du PLFSS 2025¹« [Budget 2025 : la](#)

[partie « recettes » du projet de loi de financement de la Sécurité sociale approuvée avec les voix de la gauche](#) » et le vote à venir à l'Assemblée, quelques rappels :

- La situation dramatique, faite de déserts médicaux, de fermetures de lits, de services d'urgences en crises permanentes, de restes à charge insupportables, ne peut que s'aggraver avec l'objectif d'une coupe de 5 milliards que propose le PLFSS 2025.
- La baisse des remboursements des visites médicales de 70 à 60 % vers les complémentaires et leurs cotisations supplémentaires accélère la financiarisation de la Sécurité sociale vers le privé. Déjà, l'an dernier, nous pouvions écrire sur le site : « cela se traduit par une augmentation des restes à charge pour les usagers (doublement des franchises sur les médicaments, relèvement des plafonds annuels – 50€ actuellement –, doublement des participations forfaitaires – passage de 1 à 2 euros – pour chaque consultation) »²« [Cartons rouges au projet de PFLSS 2024](#) ».
- Baisser le plafond des indemnités journalières pour freiner les arrêts maladie et de nouveaux déremboursements de médicaments n'auront d'autres effets que la dégradation de l'accès aux soins...
- La politique du médicament soumis à « Big pharma » se poursuit. Alors que la France, dans les années 1970, était le deuxième pays en termes de découverte de nouveaux médicaments, il apparaît qu'elle ne dispose plus des capacités de recherche et de production pour répondre aux besoins (voir l'article de notre site : « [Big Pharma](#) » du 2 mai 2024).

Ces mesures contredisent – point par point – celles qui seraient nécessaires pour les besoins de la santé.

Toutes les mesures prévues vont dans le sens des projets que les patrons modernes voudraient bien développer pour alléger

la place de la Sécurité sociale. Ils ont une solution radicale à la hauteur du transfert qu'elle propose : alléger les cotisations salariales de 100 milliards d'euros et faire payer plus de CSG.

On entend déjà les commentaires de la droite en faveur du gouvernement : il faut se **mo-der-ni-ser**, changer d'époque ! Et cette loi PLFSS 2025 serait simplement dans la continuité.

En fait, comme le souligne Christophe Prud'homme :

*L'objectif affiché est celui d'économies sur le budget de la Sécu. Mais il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas de diminuer les dépenses mais de transférer leur financement des cotisations sociales vers des assurances... les employeurs sont exonérés de toute augmentation des cotisations sociales... les assurances maladie complémentaires qui prendront le relais ne reposent pas sur le principe essentiel de la solidarité qui est un des fondements de la Sécu avec des cotisations selon ses moyens et des prestations selon ses besoins. » (« [Ils veulent tuer la Sécu](#) », blog **Mediapart**, 25 nov.).*

Il a bien raison de le rappeler :

Comprenons bien que les cotisations sociales ne sont pas des « charges » mais une partie de notre salaire que nous versons à la Sécu pour assurer notre protection sociale. Quand la Sécu ne sera plus qu'un système de charité publique pour les plus pauvres, tout le monde n'aura pas les moyens de se payer une assurance privée pour sa santé et un fonds de capitalisation pour sa retraite. » (Ibidem)

Voilà qui souligne l'importance d'une élaboration commune des organisations syndicales et de toutes les composantes du Nouveau Front populaire.

Nous en détaillons déjà des éléments sur le site d'ENSEMBLE!